

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

18. Modification de la grille des emplois.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois dans la commune ainsi que les créations et les suppressions des emplois.

1- Service Enfance-jeunesse :

- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (poste 53) à compter du 15 décembre 2022.

Par délibération en date du 13 septembre 2021 le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet. Suite au départ à la retraite de l'agent et au recrutement d'un nouvel agent en qualité de titulaire sur un grade d'adjoint d'animation (délibération de création de poste en date du 29 juin 2022) il est nécessaire de modifier la grille des emplois comme suit :

- suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (poste 53) à temps complet.

2- Service culture :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint du patrimoine (poste 6) à compter du 15 décembre 2022.

Par délibération en date du 25 septembre 2017 le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (22h/35h). Suite à l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque et à la mise en place d'une amplitude horaire plus importante il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste de la manière suivante :

- suppression du poste d'adjoint du patrimoine (poste 6) à temps non complet (22h/35h),
- création d'un poste d'adjoint du patrimoine (poste 6) à temps complet.

Le Comité technique a rendu un avis favorable pour ces deux modifications le vendredi 30 septembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (poste 53) à temps complet, à compter du 15 décembre 2022,
- de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine (poste 6) à temps non complet 22h/35h,
- de valider la création d'un poste d'adjoint du patrimoine (poste 6) à temps complet à compter du 15 décembre 2022,
- d'approuver la nouvelle grille des emplois à partir du 15 décembre 2022,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

